

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil seize, le onze octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE, Maire.

Présents : ALEX Bruno - BRUN Charles- Laurence BERT- CHATAL Christophe – DELANGLE Chantal – FESSY Véronique-GASDON Maxime - Danielle LACOUR - MONDIERE Hubert – VALENTIN Nathalie- Bernard PIVOT- Mickaël RIVIERE - Olivier CARTET.

Absent : Alain DAYET.

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Décision Modificative pour l'acquisition du logiciel « TARA » (dématérialisation de la signature des bordereaux de mandats et de titres).
3. 2 décisions modificatives pour la régularisation de la TVA du Multiservices.
4. Rapport Assainissement Collectif 2015
5. Etude sur la lagune.
6. Prévisions pour subvention pour « Amendes de Police 2017 ».
7. Demande de subvention pour « Voirie 2017 ».
8. Délibération « Renouvellement de l'adhésion au SIEL pour l'éclairage public ».
9. Approbation du rapport de la CLECT .
10. Avis sur projet du PADD du PLUI (PADD : Projet d'Aménagement de Développement Durable).
11. Point travaux Mairie.
12. Actualités sur les décisions prises par le Préfet au niveau des intercommunalités.
13. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Décision Modificative pour l'acquisition du logiciel « TARA » (dématérialisation de la signature des bordereaux de mandats et de titres).

Dans le cadre du passage obligatoire au 01/01/2017, à la dématérialisation totale et plus précisément de la signature des bordereaux de mandats et de titres, il est nécessaire d'acheter un logiciel nommé TARA au prix de 306,18 € TTC.

Le Conseil Municipal est informé que le Maire et le Premier adjoint auront le droit et l'obligation, à compter du 1^{er} Janvier 2017, de signer les bordereaux de mandats et de titres de façon dématérialisée (le « clic de la souris » sera l'équivalent de la signature manuscrite), à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe donnés par le Trésor Public. Ce logiciel a été testé par une commune (Machézal) et validé par elle et le Trésor Public. Il est simple d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
20	2051	289	Acquisition logiciel TARA - Dématérialisation signature	+ 310,00 €
TOTAL				+ 310,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2313	277	Réaménagement et Mise en accessibilité de la Mairie	- 310,00€
TOTAL				- 310,00 €

3. Décisions modificatives pour la régularisation de la TVA du Multiservices

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au contrôle de la TVA pour le Multiservices, des écritures sont nécessaires pour régulariser la TVA due et perçue.

La commune doit payer 10 722 € de TVA aux impôts mais ces derniers nous doivent 10 713 €.

Pour payer ces 10 722 €, il est proposé de prélever sur l'opération 233 « Multiservices » 8000 € et sur l'opération 270 « Aménagement des abords du Multiservices » 2 722 €.

Deux décisions modificatives sont nécessaires : la première consiste en une ouverture de crédits, la seconde sera un virement de crédits.

1^{ère} décision modificative (ouverture de crédits)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'ouverture de crédits sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

Dépenses ou recettes	Chapitre	Compte	Montant
Recettes	23	2313	53 610,00 €
Dépenses	23	2313	64 332,00 €
	TOTAL		- 10 722,00 €

Cet écart sera comblé par une deuxième décision modificative de type « Virements de crédits ».

2^{ème} décision modificative (virements de crédits)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	MONTANT
23	2313	+ 10 722,00 €
TOTAL		+ 10 722,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2313	233	Multiservices	- 8 000,00 €
23	2313	270	Aménagement aux abords	- 2 722,00 €
TOTAL				- 10 722,00 €

4. Rapport « Prix et Qualité de l'Assainissement Collectif » de l'année 2015.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par Charles BRUN, chargé de l'Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PRADINES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

5. Etude sur la lagune

Par Charles BRUN

Face au nombre croissant de demandes de permis de construire, Charles BRUN informe le Conseil que nous devons nous interroger sur la capacité de la station d'épuration. En effet, dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour la création de 11 parcelles, la COPLER a commencé à nous alerter sur l'atteinte du seuil de la capacité de la station d'épuration conçue pour 400 équivalents habitants.

Charles BRUN ajoute que le service de la MAGE (Conseil Général) a été consulté pour réaliser une étude de la lagune. Il en ressort que la station d'épuration, conçue pour 400 équivalent habitants, fonctionne bien et qu'il ne devrait pas y avoir de dysfonctionnement jusqu'à 140 % (néanmoins nous ne possédons pas de document écrit, ce renseignement ayant été donné verbalement). Charles BRUN dit que la MAGE, à notre demande, propose des solutions pour augmenter la capacité de la station d'épuration :

- 1) Roseaux et 3 bacs : le coût sera compris entre 1000 € et 2000 € par habitants ce qui représenterait un coût d'environ 750 000 €.
- 2) L'autre solution serait l'assainissement autonome : c'est une solution qui fonctionne plutôt bien. Pour 20 lots, le propriétaire pourrait équiper le lotissement avec un système coûtant environ 15 000 €, à condition que la zone ne soit pas desservie en réseau collectif. A partir de 70 lots, le coût est beaucoup plus élevé.

Selon Charles BRUN, à l'heure actuelle, nous sommes « dans une impasse ». Il précise que :

- l'assainissement sera une compétence intercommunale en 2020.
- La carte communale a une date butoir au 31.12.2016 pour être ensuite transformée en PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en liaison avec la COPLER qui détient la compétence.

Il rappelle :

- ° les permis d'aménager accordés en 2016 :
 - GARCIN pour 10 parcelles : ce terrain restera constructible même avec le PLUI.
 - GONIN : pour 9 parcelles

- ° La déclaration préalable LARRAY pour 5 parcelles

Ces autorisations sont délivrées pour des parcelles situées en zone « Assainissement Collectif » : aussi, on ne peut pas utiliser des micro-stations pour l'assainissement.

° Pour la demande de certificat d'urbanisme opérationnel de Mme FENOUILLET (5 parcelles), les parcelles sont en assainissement individuel. La micro-station sera envisageable.

Sachant que pour le certificat d'urbanisme opérationnel de Mr BOISSE, il y a eu un refus au motif que la station d'épuration atteignait sa capacité maximale.

Enfin, il reste une grande parcelle appartenant à la famille PIVOT (superficie de 1 hectare). A ce jour, il n'y a pas eu de dépôt de demande.

Le Conseil Municipal se demande quel serait le coût exact de l'agrandissement de la station d'épuration, et s'il faudrait augmenter le tarif de la participation d'assainissement collectif (passer de 2000 € à 3000 €).

6. Prévisions pour subvention pour « Amendes de Police 2017 » .

Ce point est reporté et sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

7. Demande de subvention pour Voirie 2017

Par Christophe CHATAL :

A ce jour, la voirie 2016 n'est toujours pas réalisée et devra être faite en 2017. Les travaux concernés sont la voie communale n°05, n°10, vers Paul ALEX et vers Hubert CHRISTOPHE.

Le Maire rappelle les précédentes décisions modificatives.

La Commission « Voirie » s'est réunie et les travaux « Voirie 2017 » prévus pourraient être les suivants :

- Suite du VC1 (MOUTET-FARABET) pour **9 167 € TTC**.
- VC 1 sous l'abbaye vers Grimaud- Passot (les 470 mètres les plus endommagés) pour **17 028 € TTC**
- VC 24 (Chemin Paul ALEX) (180 m X 2,5 m de large) pour **6 762 € TTC**.
- VC 6 de Chogne (OHANESSIAN) vers la limite de Régnny (430 m X 3 m de large) pour un montant de **16 799 € TTC**.

Soit un total de 49 756 € TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces montants pour faire la demande de subvention au Conseil Départemental de la Loire.

8. Renouvellement de l'adhésion au SIEL pour l'éclairage public.

Par le Maire.

Il informe le Conseil que la délibération adoptée en 2010 est valable 6 ans. Il est donc nécessaire d'envisager un renouvellement de l'adhésion au SIEL pour l'éclairage public.

Mais il ressort du Conseil Municipal que le coût de la maintenance de l'éclairage public pourrait être réduit en passant par un autre prestataire. Le Maire propose d'en rediscuter au prochain Conseil Municipal avec ce nouvel élément.

9. Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Par Charles BRUN :

Il informe le Conseil que cette commission a pour but d'évaluer le montant des charges transférées, quand les compétences ont été transférées à la COPLER.

Par exemple, avec le transfert de la compétence « Petite enfance », la commission a calculé les charges liées à l'équipement, les heures du personnel communal et les dépenses de fonctionnement des crèches (par exemple). La commune peut continuer à intervenir mais il s'agit d'évaluer le coût facturé à la commune pour la COPLER.

Le rapport de la CLECT doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le rapport de la CLECT est approuvé, à 7 voix « pour » et 7 abstentions par le Conseil Municipal.

10. Avis sur le projet du PADD du PLUI (PADD Projet d'Aménagement de développement Durable) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SCOT Loire-Centre n'est pas encore approuvé. Sachant que pour la commune de Pradines, la carte communale est valable jusqu'au 31 décembre 2016. La discussion sur le PADD du PLUI est en lien étroit avec la question sur l'actualité de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal constate, au vu du projet de la PADD du PLUI, que toutes les constructions seront centrées sur St Symphorien de Lay et Neulise.

Et en plus, pour les communes qui élaborent leur PLU (exemple : St Priest la Roche), c'est la COPLER qui a fini leur PLU et a réduit considérablement la zone constructible.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable, à 12 voix « contre » et 2 abstentions car il juge le projet du PADD du PLUI trop centralisé sur deux communes.

11. Actualités sur les décisions prises par le Préfet au niveau des intercommunalités.

Le Maire informe le Conseil de la décision du Préfet relative à la fusion des intercommunalités. En effet, le Préfet a pris sa décision sur les ordres du Ministre, malgré 62 % d'avis favorable à la CDCI à la proposition du Préfet. Il y aura donc un statut-quo pendant un an. Par conséquent, la COPLER n'est pas rattachée à une intercommunalité (« Roanne Agglo » ou « Loire et Monts ») et restera telle quelle pendant une année.

Par ailleurs, le Maire ajoute que Balbigny ne fait plus partie du projet de « Loire et Monts », St Just-en-Chevalet souhaite rejoindre Roanne Agglo et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé compterait moins de 5 000 habitants.

Il fait part au Conseil de sa rencontre, le samedi 09 octobre 2016, avec Mr le Sous- Préfet de Roanne et Mr Yves NICOLIN : il en est ressorti que Pradines est libre de partir à condition d'avoir l'accord de la COPLER et Roanne Agglomération. Par contre, Régny n' a pas le droit de laisser St Victor-sur-Rhins dans l'enclave. Quant à St Victor-sur-Rhins, il reste à voir si la commune veut être rattachée au Rhône. Le Maire demande au Conseil s'il est toujours d'accord pour que Pradines soit rattaché à Roanne Agglomération. Le Conseil, à l'unanimité, est toujours d'accord pour que Pradines soit rattaché à Roanne Agglomération.

13. Travaux Mairie :

- Visite du chantier :

par le Maire :

Il y aura des suppléments :

- ° le bureau du secrétariat sera isolé
- ° la cuisine sera doublée et finie
- ° au niveau de l'électricité (2 500 € HT).
- ° au niveau de la plâtrerie peinture (3 000 € HT)
- ° au niveau du chauffage (attente de l'estimatif).

Au niveau des prévisions budgétaires, plusieurs décisions modificatives ont été passées et l'opération 277 « Réaménagement de la Mairie et mise en accessibilité (ERP) » a fait l'objet de prélèvements. Il reste à ce jour 90 545,74 € sur l'opération 277.

Le Maire termine son exposé en faisant état des crédits disponibles sur les opérations d'investissement 2016.

14. Panneaux de signalisation « adressage » :

Christophe Chatal propose de réunir la commission Voirie et la commission « Adressage » afin de définir les panneaux à commander.

La réunion est prévue le mercredi 12 Octobre 2016 à 20h30.

15. Questions diverses :

- Mur de soutènement THELIS : un terrain d'entente a pu être trouvé entre Mr HETSCH et Mr THELIS.
- Réunion des associations : samedi 15/10/2016 à 09h30.
- Sou des Ecoles : cette association a les projets suivants : organiser une bourse aux jouets, un inter-quartier le 07 juillet 2017 (Week-end des vacances).
- Commission Petit Pradinois : le jeudi 27/10/2016 à 17H00.
- Illuminations : pose des guirlandes le samedi 03 Décembre pour brancher le 08 décembre 2016.
- Par Chantal DELANGLE : il n' y avait que 11 familles présentes au pot de l'école en septembre 2016. Elle pose la question de savoir si on le maintient ou si on change le jour.
- Demande d'une personne qui cherche un local pour installer un salon de coiffure.
- Prochain Conseil Municipal : Mardi 08 novembre 2016.